



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 février 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 10 février 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 23 février 2009

Créations d'emplois occasionnels au service des écoles

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUIN - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : M. Frédéric GIRAUD -

Excusés ayant donné pouvoir :

Anne LABBE donne pouvoir à Chantal BARRE
Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frédéric GIRAUD -

Excusés :

Conseillers :

Mme Françoise BILLY - Mme Nathalie BEGUIER -

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2009

DELIBERATION D20090061

**DIRECTION RESSOURCES
HUMAINES**

Créations d'emplois occasionnels au service des écoles

Monsieur Jean-Louis SIMON Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

La surveillance des restaurants scolaires entre 12 h et 14 h dans les écoles était traditionnellement assurée par des enseignants volontaires.

A ce jour, ces fonctions sont de moins en moins assurées par les enseignants, elles doivent donc être prises en charge par du personnel municipal.

Les agents municipaux en poste ne peuvent pas les prendre en charge, les besoins se produisant au même moment dans l'ensemble des groupes scolaires. Ces besoins sont évalués à 5.000 heures pour une année scolaire.

C'est pourquoi, il est proposé de créer, pour l'année scolaire 2008-2009, sur la base de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, 20 emplois occasionnels d'agents de surveillance de cantine et de garderie.

Ces emplois seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon de la grille des adjoints technique de 2^{ème} classe.

Les crédits sont prévus au budget.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter la création des 20 emplois occasionnels d'agents de surveillance de cantine et de garderie scolaire.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Louis SIMON